

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du mercredi 2 avril 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi deux avril, les membres du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Commune de ST-PERE MARC EN POULET, dûment convoqués, en date du vingt-six mars deux mil vingt-cinq, se sont réunis en séance ordinaire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents non excusés : 5

**Etaient présents** : Mmes CHESNOT-THOMAZEAU Karine, LE PAPE Elisabeth, LOHOU Marcelle, KERISIT Nicole, MAUFROY Murielle, RIGAUD Marie-Madeleine, et Ms BOUGEARD Jérôme, HERVÉ Patrick, LEPAIGNEUL Bernard, NUSS Thierry.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

**Absents non excusés** : Mmes DOMINGOS Marie, GAUTIER Anne-Françoise, VIDEMENT Claude et Ms LEBRETON Silvère, RICHEUX Jean-Francis.

La séance est ouverte à 14h07.

Mme Murielle MAUFROY est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n°2025/01/01**

5 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Nomination du secrétaire de séance.**

Au début de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Il est proposé Mme Murielle MAUFROY comme secrétaire de séance.

**Les membres du Conseil d'Administration décident :**

- ❖ De désigner Murielle MAUFROY comme secrétaire de séance du conseil d'administration du mercredi 2 avril 2025.

**Vote** : Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

#### **Délibération n°2025/01/02**

5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024.**

Après lecture du Procès-Verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024 par Mme Murielle MAUFROY secrétaire de séance,

**Le Conseil d'Administration décide :**

❖ D'adopter le Procès-Verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024.

**Vote :** Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

**Délibération n°2025/01/03**

7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Approbation du compte de gestion 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion satisfaisante

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Le conseil d'administration décide :**

- ✓ Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote :** Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

**Délibération n°2025/01/04**

7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la vice-présidence de Madame Elisabeth LE PAPE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement 2024	6 050.00 €
Dépenses de fonctionnement 2024	6 865.05 €
Déficit de l'année 2024	-815.05 €
Résultat antérieur reporté 2023	1 438.77 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	623.72 €

**Section d'investissement :**

Recettes d'investissement 2024	0.00 €
Dépenses d'investissement 2024	0.00 €
Résultat de l'exercice 2024	<b>0.00 €</b>
D'où un résultat global de	<b>+ 623.72 €</b>

*Mme LE PAPE sort de la salle*

2° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

**Vote :** Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Délibération n°2025/01/05</b>
----------------------------------

7. FINANCES LOCALES - 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Budget primitif 2025**

La Vice-Présidente expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif de l'année 2025,

**Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. décide :**

D'adopter le budget primitif comme suit :

Mouvements réels Dépenses – Recettes :

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : 9 123.80 €

**Total : 9 123.80 €**

Précise que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et qu'une subvention du budget principal communal au budget C.C.A.S est prévue à hauteur de 7 700.00 euros maximum.

**Vote :** Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Délibération n°2025/01/06</b>
----------------------------------

9 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Repas des aînés 2025**

Tous les administrés de 70 ans et plus, habitants de la commune, sont invités à un repas convivial à la salle polyvalente. Le « repas des aînés » pour l'année 2025 aura lieu le dimanche 5 octobre 2025.

Madame Elisabeth LE PAPE, Vice-Présidente, expose aux membres du C.C.A.S les modalités d'organisation et propose les menus.

**Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'unanimité :**

- ❖ D'autoriser Mme Le Pape, Vice-Présidente du CCAS, à organiser le repas suivant les éléments présentés lors de ce conseil d'administration, à signer les documents et engager les dépenses afférentes à ce dossier,
- ❖ De fixer à 35 € la participation au repas des accompagnants et des péréens âgés entre 65 et 69 ans.

*Mme Le Pape annonce que l'animatrice et le traiteur ont été retenus ; les devis sont signés. Ensuite Mme LE PAPE et les membres du CCAS ont choisi le menu.*

*Les invitations seront à distribuer à partir de la première quinzaine de septembre et la date limite de réponse est fixée au 26 septembre.*

*Concernant la distribution des colis, les membres du CCAS décident que les colis seront distribués aux personnes de plus de 80 ans absents au repas de l'année en cours.*

**Vote :** Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Délibération n°2025/01/07</b>
----------------------------------

7 – FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : subvention - aide à l'acquisition d'un fauteuil roulant

***M. Jérôme BOUGEARD sort de la salle***

Mme Elisabeth LE PAPE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que M. B., péréen, très actif dans le monde associatif, a sollicité le CCAS afin qu'il lui apporte de l'aide.

En effet, des difficultés de santé liées à sa mobilité réduite, l'obligent à se doter d'un nouveau fauteuil roulant plus maniable et beaucoup plus léger. Cet achat lui permettra d'améliorer de manière significative sa qualité de vie. Cependant, le coût restant à sa charge est très élevé.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux personnes en difficulté, Madame LE PAPE, Vice-Présidente, propose à l'assemblée délibérante de participer à l'achat du fauteuil roulant de M. B. en lui apportant une subvention de 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres décident :

- ❖ D'OCTROYER une subvention d'un montant de 500 € à Monsieur B. pour l'acquisition de son fauteuil roulant (à réception de l'accusé-réception de la commande) ;
- ❖ D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

**Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0**

Ne restant rien à l'ordre du jour, la séance est déclarée close à 15h10.

**Le Président,**



**M. Jean-Francis RICHEUX**

**Le secrétaire de séance,**

**Mme Muriel MAUFROY**